

Course de la
Viande

1848.



— On nous communique le projet de pétition suivante à adresser à M. le maire de Lyon, nous désirons vivement que ce qui n'est qu'un projet devienne une réalité dans l'intérêt des classes peu aisées. *Union nationale. 26-27 7^e 1848.*

« Monsieur le maire,

« Les soussignés ont l'honneur de vous faire observer que de temps immémorial, malgré les prétendus incontestables avantages de la concurrence, le prix du pain est soumis à la taxe.

« La viande, ce comestible de première nécessité, rend les consommateurs citadins contribuables de l'arbitraire des bouchers qui forment une corporation compacte, fixent eux-mêmes leurs bénéfices, sans être, comme les boulangers, soumis à un contrôle qui laisse à ces derniers un bénéfice raisonnable, mais sans préjudice notable pour le consommateur.

« Les soussignés prient M. le maire de vouloir bien appliquer aux bouchers la même mesure administrative qu'à la boulangerie.

« Les bouchers masquent leurs bénéfices exorbitants sur un système de compensation; dans certaines saisons, ils objectent que le mouton leur est vendu fort cher, d'autres fois ils s'appuient sur le veau, etc., etc. Rien ne serait plus facile que de vaincre ces objections en instituant une mercuriale pour chaque article: bœuf, mouton, veau, etc.; tel qu'en boulangerie: pain blanc, ferain et autres.

« Confiants dans votre intérêt pour les classes souffrantes de la société et les habitants peu aisés, nous vous prions de prendre en considération notre demande. *Charnier.*

voir ci-dessous //



Cette pétition signée Charrier
fut remise à Pournier, rue de Cavaux 8,
X. A.

Sublet, rue Mayneval, 11, 5^e

Observation :

Les clubistes de la croix-rouge
ne sont pas jugés à propos de les
propager parce qu'elle exercerait
fait tort à la boucherie
fraternelle.

Chs